

20120116_DL_04

OBJET :
Budget primitif 2012

Date de convocation :
6 décembre 2011

Date de séance :
16 janvier 2012

Date d'affichage :
23 janvier 2012

Membres en exercice : 37

Membres présents : 20

Membres votants : 20

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à la majorité
48 voix POUR
6 voix CONTRE

Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille douze, le 16 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Étaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Stéphane BRUNEL, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Pascal DEMARTHE, François DURIEUX, Sébastien HARDY, Olivier JARDE, Patrice LETALLE, Dominique MAGNIER, Serge OLIVIER, Daniel PROUILLE, Gérard PRUVOT, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Michel WATELAIN, Jean-Marc WISSOCQ.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical lors de sa séance du 21 novembre 2011
- Vu le projet de Budget Primitif de l'exercice 2012,

DELIBERE

ARTICLE 1 - Le Budget Primitif de l'exercice 2012 est approuvé.

ARTICLE 2 - L'équilibre par section du budget principal est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 5 790 €.

ARTICLE 3 - L'équilibre par section du budget annexe est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 137 296 €.

ARTICLE 4 - Le crédit de 1 000 € ouvert à l'article 6536 du budget principal est réservé à la couverture des frais de représentation du Président.

ARTICLE 5 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.